



Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 5 Avril 2023 - 17h30

Séance ouverte à 17h30 en présence d'Amandine SIMONNET-LAPRADE, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Mickaël VOISIN

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Marie-Christine ANDRIEUX</i>	<i>Gilles MERCIER</i>
<i>Isabelle ROBERTY</i>	<i>Jean-Luc PUJOLS</i>
<i>Gabriel JOURDAIN</i>	<i>pas de procuration</i>

Demande de modification de l'Ordre du Jour

Ajout d'un item : Correction de l'affectation du résultat 2022
Adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Décisions du Maire

Délibérations

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 31 Mars 2023

1. Correction de l'Affectation du Résultat 2022
2. Vote du budget primitif 2023 Lotissement.
3. Vote du budget primitif 2023 Assainissement.
4. Vote du budget primitif 2023 Commune.

Questions diverses

Décisions du Maire

Néant

Délibérations

Approbation du Compte-rendu du conseil du 31 Mars 2023.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 31 Mars 2023.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

1. Correction Affectation de résultat 2022 Budget Commune

Rapporteur : Amandine

Suite à une erreur de 6 centimes lors de la rédaction du report à nouveau créancier en section de fonctionnement (002) soit 77.336,22 € alors que le montant à déclarer est de 77.336,16 €, il convient de corriger l'affectation du résultat de la délibération D_2023_1_4 comme suit :

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 33 841,87 €

Report à nouveau créancier en exploitation (002) : 77 336,16 €

Report déficitaire en investissement (001): 13 309,81 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la correction du report à nouveau créancier en exploitation de 77.336,16€ au lieu de 77.336,22€.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

2. Vote du budget primitif 2023 Lotissement

Rapporteur : Amandine

Aucune opération n'ayant été constatée sur le budget Lotissement en 2022, le budget est donc reconduit à l'identique de l'exercice 2022 et s'équilibre ainsi pour un total de 28.656,75 € en dépense et en recette, réparti en un montant de 13.117,57 € en section de Fonctionnement et de 15.539,18 € en section d'Investissement.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 117,57	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 117,57
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	13 117,57	13 117,57
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 539,18	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 15 539,18
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 539,18	15 539,18
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	28 656,75	28 656,75

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif du Lotissement des Millasses pour l'exercice 2023 équilibré en Dépense et en Recette, pour un montant total de 28.656,75 €.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

3. Vote du budget primitif 2023 Assainissement.

Rapporteur : Amandine

Le budget primitif Assainissement 2022 s'équilibre pour un total de 58.616,74 € en dépense et en recette, réparti en un montant de 47.278,74 € en section de Fonctionnement et de 11.338,00 € en section d'Investissement.

Il est nouvellement prévu sur ce budget, en dépenses de fonctionnement, au chapitre des charges de personnel (012), de comptabiliser le temps passé par notre employé communal à l'entretien de la station d'épuration (relevé, nettoyage, éparage des abords, petites réparations,...). La valorisation de ce temps passé a été fixée à 2.200 € pour l'année, qui viendront en recette du budget de la Commune.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 278,74	16 311,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 967,74
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	47 278,74	47 278,74
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 711,00	11 338,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 627,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 338,00	11 338,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	58 616,74	58 616,74

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif Assainissement collectif pour l'exercice 2023 équilibré en Dépense et en Recette, pour un montant total de 58.616,74 €.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

4. Vote du budget primitif 2023 Commune.

Rapporteur : Amandine

Le Budget Communal 2023 est présenté par Chapitre et s'équilibre pour un total de 378.349,97 € en dépense et en recette, réparti en un montant de 282.148,16 € en section de Fonctionnement et de 96.201,81 € en section d'Investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 43 600,00	RECETTES 77 441,87
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	39 292,00	18 759,94
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 13 309,81	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	96 201,81	96 201,81
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 282 148,16	RECETTES 204 812,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 77 336,18
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	282 148,16	282 148,16
	TOTAL DU BUDGET (4)	378 349,97	378 349,97

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune de Petit-Bersac pour l'exercice 2023 équilibré en Dépense et en Recette, pour un montant total de 378.349,97 €.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

Agenda

- 05/04 : 17h30 Conseil municipal : Vote du Budget 2023
- L'inauguration du four devrait avoir lieu le samedi 3 juin 2023 à midi, a priori sous la forme d'une auberge espagnole.

Séance clôturée à 19h